



1004693901

DATE DEPOT : 2010-06-03

NUMERO DE DEPOT : 46939

N° GESTION : 1957B10824

N° SIREN : 572108249

DENOMINATION : A.L.C.

ADRESSE : 140 ave Victor Hugo 75016 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/01

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

57310824

BIJOUTERIE MANCHE

Société à responsabilité limitée

au capital de 75 919,61 euros

Siège social : 140 AVENUE VICTOR HUGO

75116 PARIS

572108249 R.C.S. PARIS

Grefte du Tribunal de
Commerce de Paris

M R
- 3 JUIN 2010

N° DE DÉPOT 46439

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} AVRIL 2010**

PF01/04/10 (CN + FK + NJ)

L'an deux mille dix,

Le 1^{er} avril,

01/04/10 (06)

A 10 heures,

Les associés de la société BIJOUTERIE MANCHE, société à responsabilité limitée au capital de 75 919,61 euros, divisé en 332 parts de 228,67 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 140 AVENUE VICTOR HUGO 75116 PARIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Henri DELAUNAY, propriétaire de 7 parts sociales

Société LAURIE CREATIONS, représentée par Monsieur DELAUNAY Henri, propriétaire de 162 parts sociales

Madame SONIA STEPANIAN, propriétaire de 163 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri DELAUNAY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de la dénomination sociale,

H. D.

- Constatation de la cessation des fonctions du commissaire aux comptes titulaire,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide qu'à compter du 1^{er} avril 2010 la dénomination sociale sera "A.L.C." au lieu de BIJOUTERIE MANCHE.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article n° 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DENOMINATION

"La dénomination de la Société est : A.L.C."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que Monsieur PRIGENT Gérard n'exerce plus ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et décide d'effectuer les formalités nécessaires à la modification de l'extrait kbis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A. D.

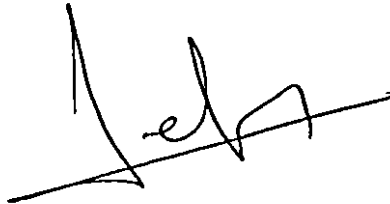
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.